

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 novembre 2014 portant nomination de membres du conseil départemental de l'Aude au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Languedoc-Roussillon

NOR : AFSS1430896A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Languedoc-Roussillon,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Aude auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Languedoc-Roussillon, sur désignation de la CFDT:

M. CAMACHO (Antoine), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de Mme VERGNES (Béatrice).

Mme VERGNES (Béatrice), en qualité de conseillère suppléante, en remplacement de M. CAMACHO (Antoine).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 novembre 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET